

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LES FRAIS DE DEPLACEMENT DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL EFFECTUES A VELO – 2024

	Nom:		Prénom :	
Université d'accue	eil :			
Adresse du domic	cile :			
Adresse du lieu de	e travail :			
Type de mandat :		Matricule FNRS :		
Mois concerné(s)	par la demande :			
Janvier	Février	Mars	Avril	
Mai	Juin	Juillet	Août	
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
(<i>D) </i>	10emnite : () 35			
•	idemnité : 0,35 €/km			
•	idemnife : 0,35 €/KM	→ A payer (C x D): €	
	idemnife : 0,35 €/KM		C x D): €	
	idemnife : 0,35 €/km	,		
Fait à « Certifié sincère et vé		, Pron	le noteur/Promotrice ou le/la	
Fait à « Certifié sincère et vé Signature :		, Pron	le noteur/Promotrice ou le/la chef.fe de service: a pour accord », Nom/Prénom +	
Fait à « Certifié sincère et vé		, Pron	le noteur/Promotrice ou le/la chef.fe de service: a pour accord », Nom/Prénom +	

Remarque importante:

⁽¹⁾ Cette indemnité porte uniquement sur les trajets effectués entre le domicile et le lieu de travail. Elle ne concerne dès lors pas les kilomètres parcourus à vélo pendant les heures de service.

⁽²⁾ Les jours fériés, les week-ends et les jours de congé ne peuvent faire l'objet d'une demande.

⁽³⁾ Le Plafond annuel s'élève à 3.500 € par an.

⁽⁴⁾ Vous pouvez solliciter une intervention de manière rétroactive pour un maximum de 12 mois.